

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°15 Décision homologuant l'arrêt du tribunal supérieur d'appel.

n°15

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 octobre 1929

Numéro JO
n° 395 du 31/10/1929

Date du numéro
31 octobre 1929

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 août 1929, article 99, sur la réorganisation de la magistrature coloniale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° ». — Est homologué l'arrêt rendu par le tribunal supérieur d'appel de Djibouti, le 17 octobre 1929, désignant M. Sain- to pour remplir par intérim les fonctions de président du tribunal de première instance, en remplacement de M. Marius Le Prince, appelé à d'autres fonctions. art. 2, — La présente décision enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

g.cochard